



**Monsieur Benoist APPARU, le Secrétaire d'Etat
en charge du Logement
Hôtel de Roquelaure
244 boulevard St Germain
75007—PARIS**

Saint-Denis, le 10 décembre 2010

Réf. 2010 / 12.10

Monsieur,

Par un courrier en date du 4 janvier 2010, vous aviez répondu à l'interpellation que nous avons lancée par voie de pétition sur l'extension de l'application de la trêve hivernale à des publics exclus des dispositions légales.

Nous avons pris acte de votre refus de cette revendication, portée par de nombreux citoyens et organisations de la société civile, et avons toutefois relevé que vous vous engagez à informer les préfets des mesures à envisager dans certaines circonstances, notamment concernant un habitat sur une aire d'accueil, et qui pourraient être appréciées avec tolérance durant la trêve hivernale.

L'hiver 2010 s'est achevé sans que nous ayons été en mesure d'évaluer la situation. Or, l'hiver 2011 est installé, rudement dans certaines régions, et, alors que la trêve hivernale pour les expulsions locatives est entrée en vigueur depuis le 1er novembre, les situations se répètent pour les publics que nous connaissons.

On nous signale par exemple, plusieurs mesures d'expulsions prises en Loire-Atlantique touchant des groupes familiaux qui accompagnent un parent malade sans qu'il soit possible de négocier un terrain disponible avec qui que ce soit ou encore des refus de branchements, voire des coupures, aux réseaux d'électricité décidés par les services d'ERDF sur injonction, souvent infondée, des collectivités.

Ce n'était pas acceptable hier, cela ne l'est toujours pas aujourd'hui.

C'est pourquoi, nous fondant sur la solidarité qui conduit, en de nombreuses circonstances, l'Etat à protéger les exclus, les plus démunis et les plus précaires des citoyens vivant dans notre pays, nous vous prions de renouveler toutes les mesures qui préserveraient, durant la période hivernale, à la fois la stabilité de l'habitat et la dignité des conditions de vie de ces familles.

Dans cette attente, recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Madame Alice JANUEL,
la Présidente de l'ANGVC

Téléphone : 01 42 43 50 21
Télécopie : 01 42 43 50 09
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@free.fr
Site Internet : www.angvc.fr